

# Les étrennes de Sarkozy :

**240 MILLIONS D'EUROS D'ÉCONOMIE  
SUR LE DOS DES ALLOCATAIRES !**

Les dispositions prises par le gouvernement à l'encontre de la sécurité sociale dans son ensemble, et de la branche famille en particulier, ont des effets dévastateurs pour les allocataires.

## Attaque sur 3 fronts :



**La Révision Générale des Politiques Publiques (aussi appelée par son petit nom, la RGPP)**

**Que vient faire la RGPP dans la sécurité sociale en général et les CAF en particulier ? On peut se le demander, sachant que :**

- à l'origine le budget de la sécurité sociale est financé par des fonds privés, les cotisations sociales, fruits de notre travail
- les agents des organismes sociaux sont des salariés de droit privé. Mais la sécurité sociale remplit une mission de service public et **cela autorise notre gouvernement à lui appliquer la cure d'amaigrissement réservée à la fonction publique**. Qu'importe si cette cure rend malade toute l'institution et si le service rendu aux allocataires est de plus en plus détérioré malgré les efforts des salariés !

### **La RGPP poursuit 2 buts :**

- ⇒ **réduire le coût des dépenses publiques par une réduction importante des effectifs et le gel des salaires**
- ⇒ **amoindrir l'intervention publique en détournant des fonds au profit d'intérêts privés (ex : le RSA)**



**Les lois de financement de la sécurité sociale (LFSS)**

En 2010, dans la LFSS, a été décidée, par exemple, la non-augmentation des prestations familiales pour 2010.

Pour 2011, l'abandon de la rétroactivité de 3 mois pour l'ouverture des droits à l'aide au logement a été adopté.

**Il s'agit ni plus ni moins de faire une économie annuelle de 240 millions d'euros sur le dos des allocataires.**



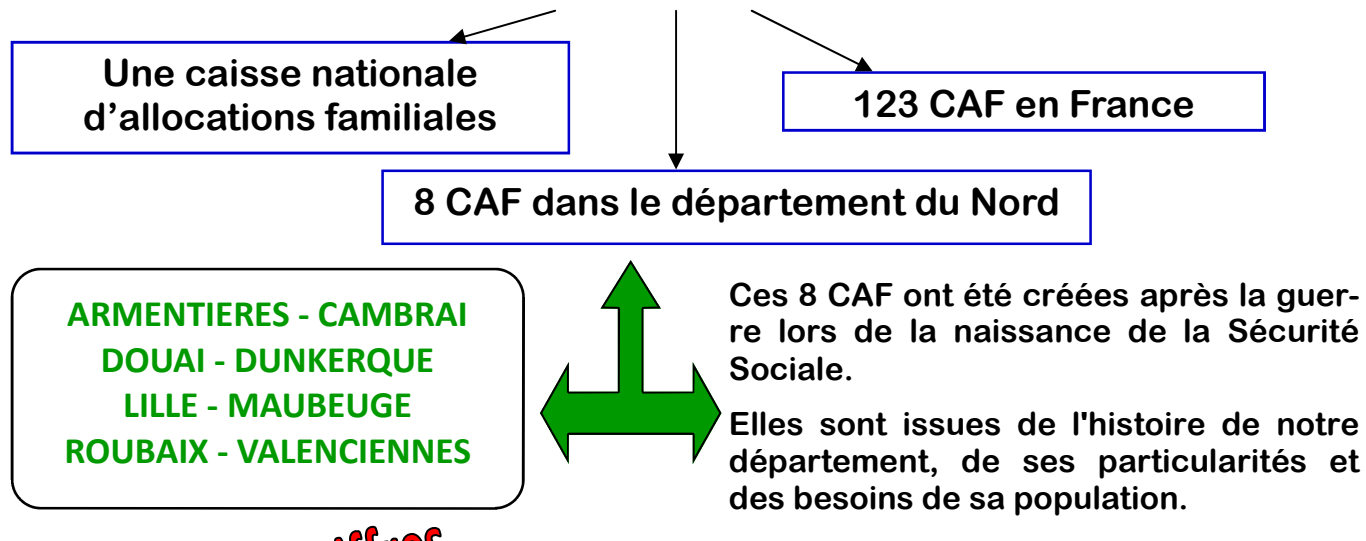
**Les mesures mises en place par la caisse nationale d'allocations familiales (CNAF)**

Depuis 1996 et la réforme Juppé sur la sécurité sociale, nous assistons à un accroissement sans précédent de la mainmise du gouvernement via la CNAF sur les caisses d'allocations familiales locales.

# La branche famille dans tous ses états



La branche famille, qu'est-ce que c'est ?



**Quelques chiffres importants (fin 2008) :**

**Prestations versées au titre de l'action sociale :** plus de 162 millions d'euros dont 70% des dépenses décidées par l'Etat, 30% des dépenses décidées par les CAF elles-mêmes (50/50 en 2000). Exemple : prêts équipements ménagers, prêts d'honneur, financement des crèches, des centres sociaux .

**TOUS LES OBSERVATEURS S'ACCORDENT A DIRE QUE LE NORD EST UN DEPARTEMENT PARTICULIER AVEC:**

**Prestations légales versées :** Plus de 2 milliards 844 millions d'euros  
Exemple : allocations familiales, aides au logement, RSA, AAH...

**Population du Nord :**  
2 millions 565 247 habitants  
Nombre d'allocataires : 511 806  
Population couverte par des prestations : 1 million 385 554 habitants

- ⇨ UNE HISTOIRE SOCIALE FORTE
- ⇨ UN FORT TAUX DE NATALITE
- ⇨ UNE FORTE PRECARITE

**Les CAF jouent un rôle majeur dans la redistribution des richesses et le maintien du pouvoir d'achat des bénéficiaires des prestations sociales**  
**MAIS ELLES SONT EN DANGER !**

# Revenu de Solidarité Active : Mesure de solidarités ou d'inégalités ?

**Le RSA n'est pas la grande avancée sociale de lutte contre la pauvreté, contre les inégalités. Il ne permet pas l'accès aux droits fondamentaux et particulièrement au droit au travail reconnu et bien rémunéré**

Lié à l'emploi, le RSA n'est plus une prestation versée selon le principe de solidarité. Il instaure des obligations fortes aux personnes les plus vulnérables.

Le RSA lié à l'activité instaure un dispositif d'assistance généralisé aux employeurs, financé par nos impôts, qui s'ajoute aux 31 milliards d'exonérations de cotisations sociales et fiscales : un véritable encouragement à développer les emplois précaires, le temps partiel subi, les contrats aidés, les bas salaires.

Certains "avantages" associés à la perception du RMI ne sont pas reconduits pour le RSA (exemple : l'exonération de la taxe d'habitation non reconduite pour les nouveaux bénéficiaires du RSA).

Contrairement aux autres prestations versées par la caf, le RSA activité doit être déclaré aux impôts. Il est pris en compte dans le calcul de la prime pour l'emploi. On donne d'une main et on reprend de l'autre !

**Pour augmenter le taux d'emploi et réduire la pauvreté durablement il faut plus qu'un revenu de solidarité active**

# LES 3 DANGERS QUI GUETTENT LES CAF

Les CAF ont de plus en plus de mal à remplir leur mission. Accueils fermés ou temps d'attente allongés, délais de traitement des dossiers astronomiques, et la liste n'est pas close !

Quel allocataire n'a pas rencontré cette situation dans l'année écoulée ?

## LA MUTUALISATION

Par souci d'économie, les CAF sont amenées à mutualiser certaines de leurs tâches. Cela se fait souvent au détriment du service rendu à l'allocataire.

**Exemple :** l'envoi de documents aux allocataires, sources d'erreurs parfois. Combien d'allocataires ont-ils été réceptifs de courriers n'ayant rien à voir avec leur situation ?

La mise en place de plateformes téléphoniques départementales qui s'accompagne de recrutements d'agents précaires ayant bénéficié d'une formation accélérée et de méthodes de travail calquées de plus en plus sur les centres d'appels comme si la réponse aux allocataires était semblable à un démarchage commercial !

## L'EXTERNALISATION

Certaines tâches traditionnellement remplies par les CAF sont confiées à des entreprises extérieures. **Exemple :** le traitement automatique des déclarations trimestrielles de RSA. Celles-ci doivent être envoyées aux frais de l'allocataire par voie postale à la CAF de Roubaix et sont ensuite traitées par un organisme extérieur à la CAF. Elles sont injectées telles quelles dans les dossiers, sans vérification. On peut toujours revenir sur le droit à postériori, mais que de désagréments pour l'allocataire s'il commet une erreur dans son remplissage !

## LA DEPARTEMENTALISATION

A l'horizon 2012, il ne restera plus qu'une seule CAF dans le Nord. L'intention est de faciliter les mutualisations et la RGPP, en gros, faire des économies sur le dos des allocataires.

### Les conséquences de cette départementalisation :

**1-n'avoir qu'un seul conseil d'administration au lieu de 8 et 24 administrateurs au lieu de 192.** Ils représentent les allocataires et sont le lien entre la CAF et leurs partenaires (comme les centres sociaux par exemple). Ils seront de fait plus éloignés des réalités du terrain et des besoins des allocataires alors qu'ils sont censés les défendre, être leur porte parole.

**2-avoir une seule politique d'action sociale élaborée au niveau départemental au lieu de 8 politiques décidées en local.** Celle-ci sera de facto plus éloignée des préoccupations des allocataires.

**3-avoir un seul centre de décision pour les demandes d'aides financières individuelles et les recours en cas d'indus.** Les délais de réponse s'en trouveront allongés.

**4-favoriser les mutualisations et réductions de personnel.**

**5-avoir un coût financier très important :** en temps de travail des agents, en modification de processus de travail, en coût d'affranchissement pour envoyer les nouveaux numéros d'allocataires, en frais de déménagement des services, en mesure d'accompagnement du personnel (en cas de mutation géographique, en formation...)

**6-des changements significatifs de travail pour 4 agents sur 10, soit environ 600 agents et des changements de conditions de travail de tous les agents :** renégociation de tous les accords RTT, horaires variables, sénior...mais aussi processus de travail différents.

# Le RSA jeune : Miroir aux alouettes ?

Le RSA jeune, mis en place depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010, est une déclinaison du RSA versé depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009.

Malheureusement pour eux, en plus de répondre aux conditions pour obtenir le RSA traditionnel, ils doivent remplir 2 exigences particulières selon leur situation :

**1-Les jeunes doivent justifier de 3214 heures d'activité dans les 3 années qui précèdent leur demande.**

**2-S'ils sont étudiants ils doivent en plus percevoir au moins 500 euros par mois de salaire.**

## LE RSA JEUNE : Beaucoup d'appelés, peu d'élus !

Tous les jours, beaucoup de jeunes viennent se renseigner sur cette nouvelle prestation. Beaucoup repartent déçus. Certains déposent quand même une demande. Peu d'entre eux auront un droit.

Le RSA jeune est le type même de la prestation correspondant à un effet d'annonce de la part de notre président avec comme résultat :

- des allocataires déçus et mécontents
- une surcharge de travail pour le personnel qui est loin de chômer avec l'augmentation de la précarité.

# Les propositions de la CGT

Pour répondre aux besoins des allocataires  
et de nos partenaires, NOUS RÉCLAMONS :

**Des embauches et l'arrêt des suppressions de postes** afin de satisfaire les besoins en personnel pour le traitement rapide des dossiers et un accueil de qualité sans oublier les services supports sans lesquels le travail de ces personnels serait moins efficace.

**Une augmentation** des minima sociaux et des prestations familiales.

**Des moyens supplémentaires** pour les politiques locales d'action sociale notamment dans le domaine de la petite enfance.

**Une politique d'action sociale** décidée au plus près des allocataires. Leurs besoins ne sont pas identiques à Dunkerque, à Lille ou à Maubeuge, en ville ou en zone rurale.

**L'équilibre budgétaire des comptes de la sécurité sociale :**

**NE DOIT PAS SE FAIRE par la diminution des dépenses :**

- ⇒ Réduction des prestations familiales et aides au logement en 2010
- ⇒ Réduction des remboursements des médicaments
- ⇒ Réforme des retraites...

**mais DOIT SE FAIRE par une augmentation des recettes :**

- ⇒ Restitution des taxes initialement destinées à la sécurité sociale mais non reversées par l'Etat
- ⇒ Taxation des plus values boursières (les mêmes dont la poursuite effrénée par les loups de la finance a causé la dernière crise économique !)
- ⇒ Modulation des cotisations des employeurs prenant en compte la masse salariale et pénalisant les entreprises aux conditions de travail déplorables
- ⇒ Droit au travail : - de chômeurs = + de cotisations sociales
- ⇒ Hausse significative des salaires (SMIC porté à 1600 euros par exemple) = hausse du montant des cotisations versées à la sécurité sociale
- ⇒ Une autre répartition des richesses créées par le travail accompagnée d'une réforme de la fiscalité (lutte contre les niches fiscales).



**La branche famille fait partie de l'ensemble de la sécurité sociale**

Les conseils d'administration des 8 CAF doivent approuver la fusion entre les 8 CAF, acte politique fort, important dans le processus de départementalisation.

Les administrateurs CGT refusent d'approuver l'utilisation de cet outil qu'est la départementalisation et de favoriser ainsi encore plus la mainmise du gouvernement sur la branche famille.

La départementalisation n'est bonne ni pour les allocataires ni pour les agents des 8 CAF du département du Nord.

Des fusions d'organismes ont déjà eu lieu dans d'autres branches de la sécurité sociale (CPAM, URSSAF). Elles se sont toutes traduites par une dégradation à la fois du service rendu à leurs usagers et des conditions de travail de leurs agents.

**LA CGT REFUSE CET AVENIR POUR LES 8 CAF DU NORD.**

**LA CGT DEMANDE AUX ALLOCATAIRES D'AGIR ET DE SIGNER LA PÉTITION DEMANDANT DE :**

- ⇒ **garder localement des représentants des allocataires ayant un réel pouvoir de décision sur les politiques sociales mises en œuvre par les CAF**
- ⇒ **donner aux CAF les moyens financiers et humains nécessaires pour répondre à mes besoins**